

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX NEUF

Le 19 septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à La Bénisson Dieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 septembre 2019

Présents : M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 34

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme VAGINAY Hélène (remplacé par M. ANTOINAT Guy), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme ROCHE Monique, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M GROSDENIS Henri à M DUBUIS Pascal, M POINTET Pierre à M VALORGE René, Mme LAPALUS Sylvie à M MATRAY Jean-Luc, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel.

Election d'un secrétaire de séance : M Joël PALLUET (Maizilly)

N°2019/N°120

OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX DES DECHETERIES ET DES ZONES D'ACTIVITE

Monsieur le Président rappelle que Charlieu-Belmont Communauté a procédé à une consultation en vue de faire exécuter par un prestataire des travaux de réaménagement des déchèteries (conformément au projet présenté lors d'un précédent conseil communautaire) et des zones d'activités de Cuinzier et St Denis de Cabanne.

Compte tenu l'estimation prévisionnelle d'un montant de 294 367 € HT, Charlieu-Belmont Communauté a effectué une consultation sous forme de procédure adaptée ouverte conformément aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Les prestations se décomposent en un lot unique compte tenu de l'unicité des prestations.

Le présent marché ne fait pas l'objet de Prestations Supplémentaires Eventuelles mais est ouvert aux variantes.

La date prévisionnelle de début des prestations est le 14/10/2019. La réception des travaux aura lieu au plus tard le 20 décembre 2019. Le délai d'exécution est de 12 semaines.

Conformément à l'article 8.2 du règlement de consultation l'offre économiquement la plus avantageuse a été jugée sur la base du mémoire technique et choisie conformément aux critères suivants, pondérés de la manière suivante

Critères d'attribution	Pondération
1-Valeur technique (sur 20 points)	60.0 %
<i>1.1-La description des modes opératoires</i>	<i>20.0 %</i>
<i>1.2-Le planning d'exécution des travaux</i>	<i>20.0 %</i>
<i>1.3-La provenance et la qualité des produits et matériaux (avec fiches produits)</i>	<i>20.0 %</i>
<i>1.4-Les moyens matériels et humains que l'entreprise entend affecter à l'exécution du chantier</i>	<i>20.0 %</i>

1.5-La démarche développement durable de l'entreprise : recyclage des matériaux, gestion du chantier...	20.0 %
2-Prix des prestations (sur 20 points) Note (sur 20 points) = 20 x (1- (Offre jugée - Offre la plus basse) / offre la plus basse)	40.0 %

M. le Président indique que l'entreprise retenue par la commission d'ouverture des plis, après analyse des offres, est le groupement CHAVANY – EIFFAGE pour un montant de 217 048.10 € HT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Retient le groupement Chavany Eiffage pour un montant de 217 048.10 € HT,
- Autorise M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution du marché pour les travaux de réaménagement des déchèteries et des zones d'activités de Cuinzier et St Denis de Cabanne.
- Dit que les dépenses sont prévues sur les budgets annexes concernés.

Ainsi fait et délibéré, à La Bénisson Dieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190919-N2019-120-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 19 septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à La Bénisson Dieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 septembre 2019

Présents : M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 34

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme VAGINAY Hélène (remplacé par M. ANTOINAT Guy), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme ROCHE Monique, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M GROSDENIS Henri à M DUBUIS Pascal, M POINTET Pierre à M VALORGE René, Mme LAPALUS Sylvie à M MATRAY Jean-Luc, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel.

Election d'un secrétaire de séance : M Joël PALLUET (Maizilly)

N°2019/N°121

OBJET : MARCHE DE CONTROLE D'ACCES DES DECHETERIES

M. le Président rappelle qu'en complément du projet de réaménagement, les déchèteries seront équipées d'un système de contrôle d'accès, pour ce faire un marché est passé comme suit :

Montant estimatif du marché : 70 000 €HT

Forme du marché : marché ordinaire sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article R2122-3-3° du décret 2018-1075 relatif au code de la commande publique. Le présent marché ne peut être confié qu'à un seul opérateur économique pour des raisons tenant à la protection de droits d'exclusivité.

Durée du marché : 3 ans

Attributaire du marché : Société TRADIM - 17 rue du Delta 75 009 PARIS

Montant du marché : 70 130 €HT

Descriptif de la prestation :

- Matériels fixes de contrôle d'accès pour déchèteries
- Logiciels
- Badges équipement initial + maximum renouvellement de 1000 badges année 2 et 1000 badges années 3
- Matériels mobiles
- Intégration système et logiciels
- Formations des utilisateurs et mise en service
- Maintenance annuelle

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Retient l'offre de TRADIM pour un montant prévisionnel total de 70 130 € HT
- Autorise M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution du marché.
- Dit que les dépenses seront prévues au budget annexe déchets ménagers

Ainsi fait et délibéré, à La Bénisson Dieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René ALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190919-N2019-121-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX NEUF

Le 19 septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à La Bénisson Dieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 septembre 2019

Présents : M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 34

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme VAGINAY Hélène (remplacé par M. ANTOINAT Guy), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme ROCHE Monique, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M GROSDENIS Henri à M DUBUIS Pascal, M POINTET Pierre à M VALORGE René, Mme LAPALUS Sylvie à M MATRAY Jean-Luc, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel.

Election d'un secrétaire de séance : M Joël PALLUET (Maizilly)

N°2019/N°122

OBJET : RECONNAISSANCE EN SERVICE SOCIAL D'INTERET ECONOMIQUE GENERAL – MULTI-ACCUEIL

Mme Isabelle DUJELET, Vice-Présidente en charge du service à la population, présente la procédure de reconnaissance du Service Social d'Intérêt Economique Général. L'objectif recherché dans la qualification de SSIEG est d'harmoniser les modes de contractualisation avec les gestionnaires de multi-accueil au 01^{er} janvier 2020. Ainsi les critères d'éligibilité à la qualification de SSIEG de l'activité des multi-accueils sont analysés en séance.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré par 33 pour et 1 abstention, le Conseil Communautaire,

- qualifie les multi-accueils de Service Social d'Intérêt Economique Général (SSIEG) sur son territoire de compétence, au sens de la décision de la Commission européenne sur l'application de l'article 106.2 du traité sur le fonctionnement de l'union européenne, sous la forme de compensation de service public, afin :
 - de mettre en place, pour favoriser la réalisation de ces missions d'intérêt général, un service public local de structures éducatives d'accueils de jeunes enfants, dans le but de permettre à tous de disposer d'un service durable et de qualité
 - d'affirmer ainsi son caractère d'intérêt général face à la nécessité de satisfaire ce besoin social essentiel en direction d'un public âgé de 2 mois à 6 ans, sur l'ensemble du territoire de Charlieu Belmont Communauté
- définit le périmètre du service d'intérêt économique général du service social, conformément à son large pouvoir discrétionnaire établi par le protocole n°26 du traité sur le fonctionnement de l'union européenne et confirmé par la jurisprudence constante de la Cour de Justice de l'Union Européenne, aux temps d'accueils et d'éveil des multi-accueils, de Charlieu Belmont Communauté.
- assigne à ces activités et à leurs fournisseurs une mission particulière d'intérêt général définie en référence à la réalisation des objectifs suivants :
 - favoriser la cohésion sociale,
 - travailler dans une démarche de projet participatif, complémentaire et concerté

- favoriser le développement harmonieux de l'enfant et du jeune,
 - favoriser les actions citoyennes,
 - favoriser l'équité d'accès administrative, territoriale et financière
- définit des obligations de service public visant à garantir le bon accomplissement de la mission d'intérêt général du service social relatif aux temps d'accueil et d'éveil des multi-accueils de la communauté de communes, dans le respect des principes communs aux services d'intérêt général défini par le protocole n°26 sur les services d'intérêt général du TFUE, à savoir :
- accès universel : par l'obligation d'accueillir l'ensemble des utilisateurs éligibles et de leur apporter une réponse adaptée à leur besoin, de garantir la liberté de choix, l'égalité d'accès à des services de qualité quels que soient les statuts, les situations socio-économiques et territoriales des utilisateurs,
 - continuité : par l'obligation d'assurer une continuité du service en direction des utilisateurs éligibles et de présence sur le territoire d'intervention
 - qualité : par l'obligation de garantir un haut niveau de qualité des services, d'évaluer les résultats obtenus en terme quantitatifs, qualitatifs et financiers et d'adapter la nature des obligations de service public à l'évolution des publics, dans le respect des orientations éducatives de Charlieu Belmont Communauté
 - accessibilité tarifaire : par l'obligation de respecter une tarification adaptée afin de garantir un accès universel pour les utilisateurs
 - protection des utilisateurs : par l'obligation de soumettre les activités à des contrôles réguliers visant à garantir la qualité du service et la sécurité des utilisateurs
- chargera des associations locales de la gestion de ce service d'intérêt économique général par un acte officiel et au moyen d'une procédure appropriée garante du respect des principes de transparence et d'égalité de traitement et de respect de l'exigence du bon accomplissement de la mission d'intérêt général. Cet acte officiel de mandatement sera constitué par une convention pluriannuelle d'objectifs définie par la circulaire Valls du 29 septembre 2015 en temps utiles.

Ainsi fait et délibéré, à La Bénisson Dieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190919-N2019-122-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil DIX NEUF

Le 19 septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à La Bénisson Dieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 septembre 2019

Présents : M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 34

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme VAGINAY Hélène (remplacé par M. ANTOINAT Guy), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme ROCHE Monique, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M GROSDENIS Henri à M DUBUIS Pascal, M POINTET Pierre à M VALORGE René, Mme LAPALUS Sylvie à M MATRAY Jean-Luc, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel.

Election d'un secrétaire de séance : M Joël PALLUET (Maizilly)

N°2019/N°123

OBJET : SUBVENTION POUR LES MANIFESTATIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE COMPLEMENT 2019

M. le Vice-Président en charge du tourisme et de la culture rappelle que la commission s'était réunie le 18 juin pour réaliser l'instruction des dossiers parvenus à la communauté. Néanmoins un dossier a été instruit plus tardivement. En effet le cinéma les Halles de Charlieu sollicite Charlieu-Belmont Communauté pour leur 17^{ème} rencontre cinématographique qui a eu lieu du 27 au 30 août 2019 avec pour thème « art et essai ». Plus de 300 festivaliers étaient attendus sur ces 4 jours avec la diffusion de 40 à 50 films (ce qui totalise 21 départements représentés pour l'événement). Cette année 4 projections en avant-première sont ouvertes au grand public. Le budget prévisionnel total s'établit à 18 972 € avec une sollicitation à hauteur de 2 500 €.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Soutient cette manifestation en retenant une dépense éligible de 8 412 € et propose le versement d'une subvention dans le cadre de l'enveloppe pour les manifestations d'intérêt communautaire en respectant le règlement soit à hauteur maximum de 20 % soit une subvention de 1 682 €.
- Dit que le dépense est prévue au budget principal

Ainsi fait et délibéré, à La Bénisson Dieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190919-N2019-123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2019

Affichage : 04/10/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 19 septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à La Bénisson Dieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 12 septembre 2019

Présents : M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 34

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme VAGINAY Hélène (remplacé par M. ANTOINAT Guy), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme ROCHE Monique, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M GROSDENIS Henri à M DUBUIS Pascal, M POINTET Pierre à M VALORGE René, Mme LAPALUS Sylvie à M MATRAY Jean-Luc, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel.

Election d'un secrétaire de séance : M Joël PALLUET (Maizilly)

N°2019/N°124

OBJET : DIFFUSION DU NOUVEAU TOPO-GUIDES (VENTE PAR L'OFFICE DE TOURISME)

M Bruno BERTHELIER, Vice-Président en charge du tourisme, explique que la communauté de communes a pris livraison des exemplaires du topoguides dont 450 sur les 500 seraient remis à l'office de tourisme pour la vente (prix public 9.90 €). Ces recettes seraient encaissées par le budget de l'EPIC via une régie. Sur les 3000 exemplaires mis en vente, certains seront revendus par le biais de fédération de randonnée et sur ces ventes 2 € seront reversés à la Communauté de Communes (selon la convention passée avec la fédération). Par la suite d'autres exemplaires pourraient remis à l'office de tourisme pour revente.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Fait don à l'office de tourisme de Charlieu Belmont de 450 exemplaires du topoguide sous réserve d'une revente au prix public à 9.90 € comme le prévoit l'engagement pris par la Communauté de Communes auprès de la fédération de randonnée pédestre.
- Autoriser M. le Président à faire don du stock en fonction des besoins à l'office de tourisme pour assurer la revente du topoguide.

Ainsi fait et délibéré, à La Bénisson Dieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190919-N2019-124-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2019

Affichage : 24/10/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 19 septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à La Bénisson Dieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 septembre 2019

Présents : M CHETAİL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 34

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme VAGINAY Héléne (remplacé par M. ANTOINAT Guy), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme ROCHE Monique, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M GROSDENIS Henri à M DUBUIS Pascal, M POINTET Pierre à M VALORGE René, Mme LAPALUS Sylvie à M MATRAY Jean-Luc, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel.

Election d'un secrétaire de séance : M Joël PALLUET (Maizilly)

N°2019/N°125

OBJET : TRAVAUX JARNOSSIN 2018 FINANCEMENT ROANNAISE DE L'EAU

M. PALLUET dresse le récapitulatif des travaux sur le Jarnossin afin de permettre la prise en charge de ceux-ci par la Roannaise de l'Eau compétente du titre de sa part de bassin versant.

Bassin versant du Jarnossin/programme réalisé en 2018

Participation financière de la Roannaise de l'Eau

Dépenses prévues

- *action B1.1.1 : Entretien de la végétation → **48 700 € TTC**
- *action B1.1.3-1 : Lutte contre les invasives → **22 104 € TTC**
- *action B1.1.2 : Mise en défens, abreuvoirs, passerelles bétails, plantations → **83 963 € TTC**
- *action B1.1.3.9 : Réaménagement de la confluence → **20 792 € TTC**
- *action B1.1.5.1 : Continuité écologique (ouvrages simples) → **24 875 € HT**
- *action B1.1.3.11 : Etude : Restaurer le lit et les berges du Jarnossin à Nandax → **21 100 € HT**
- *action C2 : Animation interne du programme Jarnossin → **26 769,92 € TTC**

Total dépenses prévues = 248 303,92 €

Recettes estimées

- *action B1.1.1 : Entretien de la végétation → 19 480 € AELB + 7 890 € CG42 = **27 370 €**
- *action B1.1.3-1 : Lutte contre les invasives → 13 262,40 € AELB + 958 € CG42 = **14 220,40 €**
- *action B1.1.2 : Mise en défens, abreuvoirs, passerelles bétails, plantations → 50 377,80 € + 3 662 € CG42 = **54 040 €**
- *action B1.1.3.9 : Réaménagement de la confluence → 12 513,85 € AELB + 1 582,70 € CG42 = **14 096,55 €**
- *action B1.1.5.1 : Continuité écologique (ouvrages simples) → 14 925 € AELB + 1 127 € CG42 = **16 052 €**

*action B1.1.3.11 : Etude : Restaurer le lit et les berges du Jarnossin à Nandax → 12 660 € AELB + 1 200 € HT CG42 = **13 860 €**

*action C2 : Animation interne du programme Jarnossin → **16 061 € AELB**

Total recettes attendues = 155 699,95 €

Participation financière estimative :

248 303,92 – 155 699,95 € = 92 603,97 €

Participation financière de La Roannaise de l'eau de 8,2 € sur 92 603,97 € sur le programme 2018 soit :

7 593,52 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Sollicite la Roannaise de l'Eau pour une participation sur les travaux 2018 du Jarnossin à hauteur de 8.2% du coût résiduel des travaux soit 7 593.52 €.
- Dit que la recette est prévue en fonctionnement au budget principal

Ainsi fait et délibéré, à La Bénisson Dieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 19 septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à La Bénisson Dieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 septembre 2019

Présents : M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 34

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme VAGINAY Hélène (remplacé par M. ANTOINAT Guy), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme ROCHE Monique, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M GROSDENIS Henri à M DUBUIS Pascal, M POINTET Pierre à M VALORGE René, Mme LAPALUS Sylvie à M MATRAY Jean-Luc, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel.

Election d'un secrétaire de séance : M Joël PALLUET (Maizilly)

N°2019/N°126

OBJET : PROJET DE STEP POUILLY/BRIENNON ET CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE

M. le Président rappelle que lors d'un précédent conseil en avril avait été abordé le projet commun de station d'épuration entre Briennon et Pouilly sous Charlieu et notamment la question parallèle de la gestion des boues d'épuration qui se posait : 3 scénarii étaient alors proposés (1 extraction des boues liquides au niveau du clarificateur et évacuation vers le site de Charlieu ; 2 épaissement des boues avant évacuation sur Charlieu ; 3 centrifugation des boues et stockage des boues pâteuses sur le site de Pouilly). En avril lors de l'échange en Conseil, les élus de la commune de Pouilly sous Charlieu n'avaient pas souhaité donner suite au scénario 3 par crainte des nuisances olfactives de l'installation d'une autre unité de traitement sur site. Le scénario 2 avait alors été privilégié. Les études préalables se sont poursuivies en concertation avec la communauté de communes. A ce jour, le scénario 3 semble rassembler le plus d'avantages. En effet, malgré un investissement de l'ordre de 500 000 € hors subvention, cet équipement permettrait de réduire les coûts de fonctionnement en réduisant les transports de boues liquides ou peu égouttées, sécuriserait la filière de traitement des boues en équipant la communauté de communes d'un second site de traitement pouvant pallier à la défaillance de l'un ou à sa maintenance, et anticiperait l'augmentation du volume de boues à traiter dans les années futures en tenant compte de l'amélioration des process de traitement des eaux usées. Une attention particulière sera portée sur le process de traitement des boues afin de générer le moins possible de nuisances olfactives. Ainsi, M. VALORGE indique que le cahier des charges pour les travaux de l'unité de traitement des boues sera rédigé en donnant des objectifs de résultat en matière de siccité et d'odeurs de manière à laisser l'opportunité aux candidats de répondre avec des procédés différents de la centrifugation/désodorisation (recherche de performance).

Cette réalisation en mutualisation nécessite une co-maitrise d'ouvrage qui pourrait être régie par la convention.

Scénario 3 : (déshydratation des boues par centrifugeuse et transport de boues épaissies vers le site de Charlieu)

	Pouilly sous Charlieu 2484 habitants Ratio : 0.597	Briennon 1678 habitants Ratio : 0.403	Communauté de communes Charlieu Belmont Communauté filière boues	Total
Total des travaux	1 705 211	1 151 089	470 000	3 326 300
Total coûts complémentaires	14 328	9 672	0	24 000
Aléas et imprévus	85 306	57 585	23 509	166 400
Coûts d'investissement	1 890 151	1 218 346	493 509	3 516 700

	Pouilly sous Charlieu	Briennon	Communauté de communes Charlieu Belmont Communauté filière boues	Total
Total des études et maîtrise d'œuvre	164 508	111 050	45 343	320 901
Pourcentage de participation	51,27 %	34,60 %	14,13 %	100 %

Où cet exposé et après en avoir délibéré par 32 pour et 2 abstentions, le Conseil Communautaire,

- Confie à la commune de Pouilly sous Charlieu la maîtrise d'ouvrage du projet (convention jointe)
- Autorise M. le Président à signer la convention tripartite avec la commune de Pouilly sous Charlieu et la commune de Briennon.

Ainsi fait et délibéré, à La Bénisson Dieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190919-N2019-126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 19 septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à La Bénisson Dieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 septembre 2019

Présents : M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 34

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme VAGINAY Hélène (remplacé par M. ANTOINAT Guy), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme ROCHE Monique, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M GROSDENIS Henri à M DUBUIS Pascal, M POINTET Pierre à M VALORGE René, Mme LAPALUS Sylvie à M MATRAY Jean-Luc, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel.

Election d'un secrétaire de séance : M Joël PALLUET (Maizilly)

N°2019/N°127

OBJET : ZA 4 VENTS A BELMONT DE LA LOIRE VENTE ATELIER PARTAGE N°2

M Jean-Luc MATRAY, Vice-Président en charge de l'économie, explique qu'en 2012, la Communauté de Communes de l'ex Canton de Belmont de la Loire avait engagé une réflexion sur la création d'Ateliers Partagés.

En effet, le territoire de l'ex Canton de Belmont de la Loire se caractérisant par un nombre important de petits artisans dont les moyens économiques, de par la jeunesse de leur entreprise ou de par la conjoncture économique, ne leurs permettaient pas de porter une construction de bâtiment. Pourtant plusieurs d'entre eux travaillaient dans des bâtiments peu fonctionnels et dégradés et étaient à la recherche de locaux vacants.

Face à ce constat la Communauté de Communes avait engagé une réflexion sur la création d'Ateliers Partagés qui permettait :

- De proposer des locaux adaptés à la production artisanale et industrielle présente sur le territoire et sur les tranches de surfaces les plus demandées (petits locaux d'environ 200 m²) ;
- De faciliter l'implantation et/ou le développement d'entreprises en mettant à leur disposition des locaux qu'elles ne trouvaient pas sur le marché ;
- D'inciter et de soutenir la création d'entreprises sur le territoire par la mise à disposition de locaux.

L'existence d'Ateliers Partagés sur la zone d'activités intercommunale des 4 Vents à Belmont permettait de renforcer la logique économique de la zone en accueillant de jeunes entreprises ou des entreprises en croissance qui pourraient par la suite porter un projet immobilier sur cette zone.

Les travaux des 3 Ateliers Partagés se sont achevés à la fin du premier semestre 2014.

Le montant total des travaux s'élève à : 1 329 534,66 € HT

Cette formule d'accueil constitue donc une solution transitoire permettant au porteur de projet de démarrer ou de développer son activité sans avoir à supporter la charge d'investissement immobilier. Ainsi un système de location par le biais d'une convention d'occupation précaire a été mis en place.

Les entreprises occupant les 3 Ateliers Partagés sont :

- Atelier Partagé n°1 : SR Menuiserie : depuis le 19 septembre 2014
- Atelier Partagé n°2 : MORERA : depuis le 18 juillet 2014
- Atelier Partagé n°3 : Bignon Dervaux : depuis le 1er mars 2016

Subventions versées à Charlieu Belmont Communauté :

Charlieu Belmont Communauté a bénéficié d'aides financière du Département de la Loire ainsi que de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la construction des 3 Ateliers Partagés :

CTD (Département) : 300 000 € HT

CDDRA (Région) : 354 896,38 € HT

La subvention de la Région étant conditionnée au caractère précaire de la location et à la rotation des entreprises.

L'aide régionale versée servira à de nouveaux investissements à vocation économique pour le territoire de Charlieu Belmont Communauté, elle sera donc réinjectée par la Communauté de Communes dans de nouveaux projets.

La demande de l'entreprise MORERA :

La Menuiserie MORERA a émis le souhait de se porter acquéreur de l'Atelier Partagé n°2 qu'elle occupe actuellement par le biais d'une convention d'occupation précaire.

La Menuiserie MORERA occupe cet Atelier Partagé depuis le 18 juillet 2014.

L'Atelier Partagé n°2, d'une surface totale de 771 m², est composé de 593 m² de locaux d'activités ; de 125 m² de zone de stockage et de 53 m² de bureaux.

Une surface de 998 m² environ compose l'espace extérieur de cet Atelier Partagé n°2. La surface définitive allouée à ce bâtiment et issue de la parcelle F 1572 sera à déterminer précisément d'après le passage du géomètre.

Le coût de construction de l'Atelier Partagé n°2 est de : 511 172,17 € HT (hors subventions).

Le montant total des loyers versés par la Menuiserie MORERA s'élève, à la date anniversaire du 17 juillet 2019, à 119 857,37 € HT.

Ainsi, après déduction de la subvention du Département de la Loire uniquement, calculée au prorata pour chaque Atelier Partagé, le prix de vente de l'Atelier Partagé n°2 est estimé, au 17 juillet 2019, à : 259 294,25 € HT.

Le Service des Domaines pour l'évaluation du tènement a été saisi.

M Jérémie LACROIX demande si la construction de nouveaux locaux de ce type est prévue afin de compenser la vente de celui-ci ? M Jean-Luc MATRAY répond que rien n'est prévu pour l'instant et rappelle qu'un porteur de projet privé va bâtir des ateliers partagés sur la zone de Pouilly sous Charlieu.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve la vente de l'Atelier Partagé n°2 situé sur de la Zone d'Activités des 4 Vents à Belmont-de-la-Loire à l'entreprise Menuiserie MORERA avec faculté de substitution,
- Fixe le prix de vente à 259 294,25 € HT au 17 juillet 2019 (sous condition que l'ensemble des loyers à cette date seront versés par l'entreprise),
- Dit que les frais d'acte notarié seront à la charge du preneur,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, à La Bénisson Dieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190919-N2019-127-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 19 septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à La Bénisson Dieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 12 septembre 2019

Présents : M CHETAIE René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 34

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme VAGINAY Hélène (remplacé par M. ANTOINAT Guy), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme ROCHE Monique, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M GROSDENIS Henri à M DUBUIS Pascal, M POINTET Pierre à M VALORGE René, Mme LAPALUS Sylvie à M MATRAY Jean-Luc, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel.

Election d'un secrétaire de séance : M Joël PALLUET (Maizilly)

N°2019/N°128

OBJET : INDEMNITES DE CONSEIL DU COMPTABLE PUBLIC

Vu l'arrête interministériel du 16 décembre 1983,

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que Mme Mireille PELTIER, comptable public à Charlieu a quitté ses fonctions le 31 mars 2019 et est depuis remplacé par Mme Laurence ISSARTEL CURATOLO.

Il y a lieu de prévoir le versement de l'indemnité de conseils à Mme Mireille PELTIER selon le décompte fourni sur la base maximum, du 1^{er} janvier au 31 mars 2019, quant à Mme Laurence ISSARTEL CURATOLO, elle pourra percevoir une indemnité de conseil calculée au prorata de son affectation sur le poste de comptable public de Charlieu.

Actuellement 100 % de l'indemnité de conseil.

Il rappelle que cette indemnité est calculée par application d'un tarif réglementaire à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre, afférentes aux trois dernières années.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Attribue l'indemnité de conseil (taux 100 %) Mme Mireille PELTIER, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 mars 2019.
- Attribue l'indemnité de conseil (taux 100 %) à Mme Laurence ISSARTEL CURATOLO, à compter du 1^{er} avril 2019.
- Dit que la dépense est prévue au budget principal.
- La révision de la base de calcul interviendra chaque année, sauf délibération contraire, selon les opérations constatées à la clôture des trois exercices précédents.

Ainsi fait et délibéré, à La Bénisson Dieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 19 septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à La Bénisson Dieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 septembre 2019

Présents : M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 34

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme VAGINAY Hélène (remplacé par M. ANTOINAT Guy), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme ROCHE Monique, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M GROSDENIS Henri à M DUBUIS Pascal, M POINTET Pierre à M VALORGE René, Mme LAPALUS Sylvie à M MATRAY Jean-Luc, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel.

Election d'un secrétaire de séance : M Joël PALLUET (Maizilly)

N°2019/N°129

OBJET : ZA DES BELUZES A POUILLY SOUS CHARLIEU : ACQUISITION D'UNE PARCELLE PAR NOVIM

M Jean-Luc MATRAY, Vice-Président en charge de l'économie, explique que par délibération en date du 16 novembre 2017, le Conseil Communautaire avait accepté la mise sous option d'un terrain d'environ 10 000 m² situé sur la parcelle D2253 de la Zone d'Activités de Béluzes à Pouilly-sous-Charlieu pour le projet de l'entreprise GRIZARD Agencement et de sa filiale de production les Ateliers de Pouilly.

Charlieu Belmont Communauté avait sollicité initialement la SEM Patrimoniale Loire pour une étude de faisabilité technique et économique portant sur l'accompagnement de ce projet de construction d'un bâtiment neuf plus adapté aux besoins actuels de ces entreprises.

Cette étude a permis de préciser le programme de l'entreprise et les conditions de réalisation de ce projet.

L'assise foncière nécessaire à l'accueil des entreprises GRIZARD Agencement et Ateliers de Pouilly s'élèvera à 11 111.60 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée D2253.

Le bâtiment qui accueillera ces deux entreprises aura une surface approximative de 4 000 m².

Le cabinet Equilibre Architectes situé à Mably a été désigné, après consultation, maître d'œuvre de ce projet.

Après la fusion-absorption de la SEM Patrimoniale Loire avec la Société d'Équipement et de Développement de la Loire, la nouvelle société d'exploitation mixte est nommée NOVIM. Le conseil d'administration de cette dernière s'est prononcé favorablement le 14 novembre 2018 sur l'engagement de cette opération de portage immobilier.

Par délibération en date du 30 mai 2013, le Conseil Communautaire a fixé le prix de vente des terrains à vocation industrielle sur la Zone d'Activités des Béluzes à Pouilly-sous-Charlieu à 18 € HT/m².

Le Service des Domaines pour l'évaluation du terrain a été saisi le 10 avril 2019.

Le bornage du terrain qui accueillera les entreprises GRIZARD Agencement et Ateliers de Pouilly est prévu pour début octobre 2019.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve la vente d'un terrain d'une surface d'environ 11 111.60 m² à détacher de la parcelle cadastrée D2253 de la Zone d'Activités de Béluzes à Pouilly-sous-Charlieu, dans le cadre du projet d'implantation des entreprises GRIZARD Agencement et Ateliers de Pouilly,
- Fixe le prix de vente à 18 € HT/m²,
- Dit que l'acquisition de ce terrain se fera par la société d'exploitation mixte nommée NOVIM,
- Dit que le projet de l'entreprise devra respecter les différents documents règlementant la Zone d'Activités,
- Interdit au preneur toute mutation du bien pendant une durée de dix ans sans accord préalable de la Communauté de Communes,
- Dit que les frais d'acte notarié seront à la charge du preneur,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, à La Bénisson Dieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190919-N2019-129-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 19 septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à La Bénisson Dieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 septembre 2019

Présents : M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 34

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme VAGINAY Hélène (remplacé par M. ANTOINAT Guy), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme ROCHE Monique, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M GROSDENIS Henri à M DUBUIS Pascal, M POINTET Pierre à M VALORGE René, Mme LAPALUS Sylvie à M MATRAY Jean-Luc, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel.

Election d'un secrétaire de séance : M Joël PALLUET (Maizilly)

N°2019/N°130

OBJET : VENTE D'UNE PARCELLE SUR LA ZONE DE POUILLY

M Jean-Luc MATRAY, Vice-Président en charge de l'économie, rappelle que par délibération en date du 20 septembre 2018, le Conseil Communautaire avait approuvé la mise sous option d'achat d'un terrain d'environ 2 600 m² situé sur la parcelle D2253 de la Zone d'Activités de Béluzes à Pouilly-sous-Charlieu dans le cadre d'une éventuelle extension de l'entreprise AUTHENTOUCH SAS qui a succédé à l'entreprise MIG en 2018.

Par délibération en date du 30 mai 2013, le Conseil Communautaire a fixé le prix de vente des terrains à vocation industrielle sur la Zone d'Activités des Béluzes à Pouilly-sous-Charlieu à 18 € HT/m².
Le Service des Domaines pour l'évaluation du terrain a été saisi le 10 septembre 2019.
La surface exacte du terrain sera déterminée lors du bornage qui se déroulera début octobre 2019.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve la vente d'un terrain d'une surface d'environ 2 600 m² à détacher de la parcelle cadastrée D2253 de la Zone d'Activités de Béluzes à Pouilly-sous-Charlieu à l'entreprise AUTHENTOUCH SAS avec faculté de substitution,
- Fixe le prix de vente à 18 € HT/m², dire que le projet de l'entreprise devra respecter les différents documents règlementant la Zone d'Activités,
- Interdit au preneur toute mutation du bien pendant une durée de dix ans sans accord préalable de la Communauté de Communes,
- Dit que les frais d'acte notarié seront à la charge du preneur, autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, à La Bénisson Dieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Ministère de l'Intérieur
04200035202-00126919-N2019-130-DE

Accusé de réception exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2019
Affichage : 04/10/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 19 septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à La Bénisson Dieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 12 septembre 2019

Présents : M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 34

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme VAGINAY Hélène (remplacé par M. ANTOINAT Guy), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme ROCHE Monique, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M GROSDENIS Henri à M DUBUIS Pascal, M POINTET Pierre à M VALORGE René, Mme LAPALUS Sylvie à M MATRAY Jean-Luc, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel.

Election d'un secrétaire de séance : M Joël PALLUET (Maizilly)

N°2019/N°131

OBJET : ZA DU PILON A CUINZIER : CONVENTION AVEC VEOLIA POUR LE SUIVI DU POSTE DE RELEVEMENT ZONE DE CUINZIER

M Jean-Luc MATRAY, Vice-Président en charge de l'économie, rappelle que par délibérations en date du 14 Mars 2013 et du 17 mars 2016, le Conseil de Communauté a approuvé la convention à signer avec VEOLIA, Convention d'Assistance Technique pour l'entretien d'un poste de relèvement sur la Zone Intercommunale du Pilon à Cuinzier.

Dans le cadre de cette convention, VEOLIA assure une mission d'assistance technique sur le poste de relevage des eaux usées de la Zone d'Activités du Pilon à Cuinzier en mettant son service d'astreinte à disposition de Charlieu Belmont Communauté et en assurant l'entretien du poste de relèvement.

LES OBLIGATIONS DE VEOLIA

Les obligations de VEOLIA sont ainsi les suivantes :

1 - Astreinte téléphonique et interventions d'urgence sur les postes

VEOLIA s'engage à mettre à la disposition du responsable technique de la Communauté de Communes :

- son service d'astreinte téléphonique 24h/24 et 365 j/an
 - son service d'intervention d'urgence sur demande de la Communauté de Communes
- 2 – Entretien courant du poste de relèvement de la Zone d'Activités du Pilon à Cuinzier

A chaque visite mensuelle, VEOLIA assure :

- le nettoyage des poires de niveau en tant que de besoin
- la vérification du bon fonctionnement des pompes et leur réglage éventuel
- la vérification du bon fonctionnement de l'armoire de commandes
- la vérification du bon fonctionnement de la télégestion
- la relève des consommations EDF

A titre préventif, VEOLIA assure en outre chaque année :

- le contrôle approfondi de l'état des pompes immergées (état de l'huile et des garnitures d'étanchéité, contrôle des roues, vidange)
- les contrôles techniques réglementaires des équipements électromécaniques
- un bilan des consommations d'énergie électrique

- un bilan du fonctionnement de la télégestion et des données télétransmises (alarmes, temps de pompage)

- un nettoyage du poste à l'aide d'un matériel de pompage et d'hydrocurage

- le pompage et le traitement en filière agréée des graisses et sables

Toute anomalie de fonctionnement ou toute insuffisance est signalée par écrit à la Communauté de Communes.

VEOLIA fournit à la Communauté de Communes avant la fin du 1er semestre de chaque année pour l'année précédente, un compte rendu de toutes ses interventions réalisées.

La rémunération annuelle versée à VEOLIA par la Communauté de Communes, pour les prestations d'entretien du poste de relèvement, a été fixée au 1er juillet 2019 à 1 650 € HT / an (valeur de base hors taxes).

RENOUVELLEMENT DU POSTE DE TELEGESTION

Le poste de télégestion étant devenu obsolète, VEOLIA doit renouveler ce dernier.

VEOLIA prend en charge la fourniture d'un poste de télégestion Lacroix Sofrel S530, la pose et le paramétrage des alarmes vers la supervision du Prestataire.

Le coût de ces travaux s'élève à 745 € HT par an sur une durée de 3 ans.

DUREE DE LA CONVENTION

La convention sera signée pour une durée de 3 ans et 6 mois, durée reconductible par notification expresse de la Communauté de Communes pour une période identique dans la limite d'une durée maximale de 6 ans.

Elle prendra effet à la date du 1^{er} juillet 2019.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise Monsieur le Président à signer la nouvelle Convention d'Assistance Technique pour l'Entretien du Poste de Relèvement situé sur la Zone d'Activités Intercommunale du Pilon à Cuinzier avec VEOLIA pour une durée de 3 ans et 6 mois renouvelable expressément pour une période identique dans la limite d'une durée maximale de 6 ans à partir de la date du 1^{er} juillet 2019.

Ainsi fait et délibéré, à La Bénisson Dieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190919-N2019-131-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2019
Affichage : 15/10/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 19 septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à La Bénisson Dieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 12 septembre 2019

Présents : M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 34

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme VAGINAY Hélène (remplacé par M. ANTOINAT Guy), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme ROCHE Monique, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M GROSDENIS Henri à M DUBUIS Pascal, M POINTET Pierre à M VALORGE René, Mme LAPALUS Sylvie à M MATRAY Jean-Luc, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel.

Election d'un secrétaire de séance : M Joël PALLUET (Maizilly)

N°2019/N°132

OBJET : ENGAGEMENT DANS UN CONTRAT NEGOCIE AVEC LE DEPARTEMENT 2019-2021

M le Président, explique qu'actuellement 6 contrats négociés ont été signés entre le Département de la Loire et les EPCI du territoire. Pour le territoire de Charlieu-Belmont Communauté, une enveloppe 1,5 millions d'€ est disponible. Le Département propose une durée de contrat sur 2 ans de décembre 2019 jusqu'à décembre 2021 (date limite pour l'engagement du projet). La signature est à prévoir avant la fin de l'année 2019.

Il est aujourd'hui nécessaire de saisir officiellement le Département sur les projets souhaités et les financements sollicités sur chacun d'eux notant que de prochaines délibérations viendront valider des conventions financières spécifiques à chacun des projets.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Sollicite le Département de la Loire pour la signature d'un contrat négocié en vue de soutenir les deux projets suivants : la construction d'une piscine intercommunale portée par Charlieu-Belmont Communauté et la construction d'un Espace Congrès, projet d'intérêt communautaire, portée par la commune de Charlieu, et autorise M. le Président à signer la convention cadre avec le Département
- Demande une participation financière du Département de la Loire à hauteur de 1 000 000 € pour la piscine intercommunale et de 500 000 € pour l'Espace Congrès.

Ainsi fait et délibéré, à La Bénisson Dieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190919-N2019-132-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2019

Affichage : 04/10/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 19 septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à La Bénisson Dieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 septembre 2019

Présents : M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 34

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme VAGINAY Hélène (remplacé par M. ANTOINAT Guy), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme ROCHE Monique, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M GROSDENIS Henri à M DUBUIS Pascal, M POINTET Pierre à M VALORGE René, Mme LAPALUS Sylvie à M MATRAY Jean-Luc, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel.

Election d'un secrétaire de séance : M Joël PALLUET (Maizilly)

N°2019/N°133

OBJET : CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a par la délibération n°2019/016 du 21 février 2019, mandaté le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire afin de négocier, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986, un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge en vertu des dispositions légales et réglementaires.

Monsieur le Président expose que le Centre de gestion de la Loire :

- a communiqué à la Communauté de Communes les résultats la concernant,
- fait état de son souhait de continuer à assister la collectivité durant la mise en œuvre et l'exécution du contrat en apportant une coordination entre la Communauté de Communes et le courtier. S'agissant d'une mission particulière le Centre de gestion propose que cette coordination soit l'objet d'une participation aux frais de gestion ainsi générés, en prélevant une somme forfaitaire représentant 2,5% de la moyenne des trois derniers montants de cotisations versés ; sans excéder 2€ mensuel par agent assuré.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

Article 1^{er} : d'accepter la proposition d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le Centre de gestion de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2020, pour une durée de 4 ans aux conditions suivantes :

Agents permanents (titulaires ou stagiaires) immatriculés à la CNRACL

Risques garantis : décès, accident de service et maladie imputable au service, longues maladies, maladies de longue durée, maternité (y compris congés pathologiques), adoption, maladie ordinaire

Conditions : 7.80 % (10 jours pour la maladie ordinaire)

Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la CNRACL et contractuels de droit public

Risques garantis : accident de service / maladie professionnelle ; maladies graves ; maternité ; maladie ordinaire

Conditions : 1 % (10 jours de franchise pour la maladie ordinaire)

Article 2 : d'accepter la proposition d'assistance du Centre de gestion de la Loire durant la mise en œuvre et l'exécution du contrat de manière forfaitaire, selon la formule de calcul proposée en participant aux frais de gestion ainsi créés (conformément à la délibération du CDG42 2019-03-20/10 du 20 mars 2019).

Article 3 : l'assemblée délibérante autorise Monsieur le Président à signer les certificats d'adhésion en résultant.

Article 4 : les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 012 des budgets concernés

Ainsi fait et délibéré, à La Bénisson Dieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 19 septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à La Bénisson Dieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 12 septembre 2019

Présents : M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 34

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme VAGINAY Hélène (remplacé par M. ANTOINAT Guy), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme ROCHE Monique, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M GROSDENIS Henri à M DUBUIS Pascal, M POINTET Pierre à M VALORGE René, Mme LAPALUS Sylvie à M MATRAY Jean-Luc, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel.

Election d'un secrétaire de séance : M Joël PALLUET (Maizilly)

N°2019/N°134

OBJET : TRAVAUX BATIMENT TECHNIQUE 2019

M. le Président rappelle qu'une consultation a été lancée afin de faire réaliser les travaux de réaménagement de bâtiment technique communautaire. Pour ce faire, une enveloppe budgétaire préalablement a été déterminée à hauteur de 110 000 € TTC ; Le reliquat disponible après déduction des frais d'étude est donc de 99 200 € TTC.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à signer les marchés de travaux pour le réaménagement du bâtiment technique dans la limite de 99 200 € TTC (conformément à ce qui est prévu au budget).
- Dit que la dépense est prévue en investissement au budget principal

Ainsi fait et délibéré, à La Bénisson Dieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20190919-N2019-134-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2019

Affichage : 30/09/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil DIX NEUF

Le 19 septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à La Bénisson Dieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 12 septembre 2019

Présents : M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M GROUILLER Jean-Paul, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 34

Excusés : M GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme VAGINAY Hélène (remplacé par M. ANTOINAT Guy), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme ROCHE Monique, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : M GROSDENIS Henri à M DUBUIS Pascal, M POINTET Pierre à M VALORGE René, Mme LAPALUS Sylvie à M MATRAY Jean-Luc, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel.

Election d'un secrétaire de séance : M Joël PALLUET (Maizilly)

N°2019/N°135

OBJET : MESE : MISSION D'EXPERTISE ET DE SUIVIS DES EPANDAGES DE BOUES

Intercommunalité	compétence assainissement collectif	MOYENNE 2013-2017 Boues Activées UNIQUEMENT			MOYENNE 2013-2017 LAGUNES ET Filtres Plantés de Roseaux					TOTAL Surface d'épandage 2013-2017	
		Quantité boue brute épandue	quantité de MS épandue (T)	Surface d'épandage (Ha)	Quantité boue brute épandue	quantité de MS épandue (T)	Surface d'épandage (Ha)	Nombre de lagunes + FPR épandues 2013-2017	Nombres de lagunes et FPR total	Surface d'épandage (Ha)	Surface d'épandage (%)
CC Charlieu Belmont	traitement des boues	673	213	51				0	18	51	3%
	Total Loire	20452	4391	1266	41945	5311	603	nc	nc	1870	100%

Principe de calcul : Coût résiduel hors AELB (qui intervient pour le compte des deux agences de l'eau), rapporté aux surfaces utilisées pour l'épandage (moyenne sur 5 dernières années).

Coût MESE (0,5 ETP ingénieur)	41 150 €
Financement AELB	15 780 €
Coût résiduel	25 370 €
Coût résiduel à l'Ha utilisé	13, 57 C/Ha
Charlieu Belmont Communauté : 51 Ha	692 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide un financement annuel de la MESE (via la Chambre d'Agriculture) à hauteur de 13.57 € l'hectare de surface d'épandage à compter de 2019 (soit 692 € pour l'année 2019).
- Dit que la dépense sera prévue au budget traitement des boues.

Ainsi fait et délibéré, à La Bénisson Dieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Charlieu Belmont

M René VALORGE
Accusé de réception

Date de la délibération : 04/10/2019
Annexage : 04/10/2019